



Nombre de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

**N° 15/2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 29 juin 2020**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE  
L'EXERCICE 2019 : BUDGET AEP**

L'an deux mille vingt et le vingt neuf juin à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Josyane PAGES, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, Valérie CHAYLA

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 43 203.03 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

<b>a.</b> <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 5 169.68 €
<b>c.</b> <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	+ 38 033.35 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>43 203.03 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e.</b> <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	13 357.42 €
<b>f.</b> <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 3 738.72 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>43 203.03 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>43 203.03 €</b>
<b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>	

**DEFICIT REPORTE D 002 (3)**

Certifié exécutoire par, Eric MALHERBE, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 30/06/2020 et de la publication le 30/06/2020

A Marchastel, le 29/06/2020  
Le Maire

